



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL N° 19  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHÉLEMY**

Séance du lundi 15 décembre 2025 à 19h30

**Présidence : Madame Nathalie Fragnière**

**Préavis municipal n° 10/2025 relatif à la modification des statuts de l'Association Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE)**

Le Conseil communal de St-Barthélémy

- Vu le préavis municipal n° 10/2025
- Oui le rapport de la commission de gestion et des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

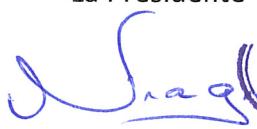
Décide :

- De valider la modification des statuts à l'article 30 avec l'ajout du texte « Les communes membres versent à l'association la totalité des montants reçus au titre du volet « élèves pondérés » de la péréquation des besoins structurels ».

Ainsi délibéré en séance du 15 décembre 2025.

Au nom du Conseil communal

La Présidente

  
Nathalie Fragnière

La Secrétaire

  
Carole Bugnon